



## Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2024

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.223-8 II du code de commerce et l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote	
		Droit exerçable	Droit théorique
31/01/2024	7 836 000	12 983 809	12 992 812
29/02/2024	7 836 000	12 982 778	12 991 912
31/03/2024	7 836 000	12 983 581	12 991 912
30/04/2024	7 836 000	12 983 125	12 991 912
31/05/2024	7 836 000	12 981 951	12 991 062
30/06/2024	7 836 000	13 004 278	13 013 766
31/07/2024	7 836 000	13 004 505	13 013 566
31/08/2024	7 836 000	13 004 491	13 013 658
30/09/2024	7 836 000	13 003 192	13 013 166
31/10/2024			
30/11/2024			
31/12/2024			

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts »), sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.